Hauts de Seine

Plus de restructurations! Moins d'emplois!

Le CTL reconvoqué sur les restructurations et les suppressions d'emplois a eu lieu dans une ambiance tendue. En effet tout a été fait dans l'urgence :
Le CHS-CT s'est tenue la veille du CTL, à la demande express des syndicats pour le respect de la procédure légal.
Vous trouvez ci-dessous notre déclaration liminaire à l'ouverture de la séance.

Monsieur le Président,

Une fois encore, au nom de l'exemplarité, la DGFIP supportera en 2017, plus de 57 % des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente plus que 5,40 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.

Cette politique, qui se traduit par un empilement et une accélération sans précédent de réformes en tous genres, se conjugue avec une diminution constante des moyens, un manque de reconnaissances et une réduction significative des perspectives de carrière des agents.

La DGFiP accentue sa spirale infernale de fermetures de postes et de services au mépris des besoins réels des usagers. Après avoir supprimé des emplois elle veut accréditer l'idée que le regroupement des services améliorera les conditions de travail, mais c'est un leurre. Au contraire, il sera ainsi plus facile encore de continuer à supprimer des emplois.

Le 13 décembre dernier, plus de cinquante collègues de différents sites ont été reçu par la direction locale et ont exposé avec beaucoup d'émotion leur désarroi face à la réalité des difficiles conditions de travail dues au manque d'effectif et aux restructurations incessantes.

Monsieur le Président, durant les deux jours de débats en CHS-CT achevé hier, le 16 janvier, vous avez écouté les arguments apportés par les organisations syndicales, formalisés par dix délibérations sur chaque restructuration mais vous ne nous avez pas entendu. Pourtant ces éléments prouvent que ces réformes sont faites dans la précipitation au détriment des agents. Même l'ISTT et le médecin de prévention ont regretté de ne pas avoir été consulté en amont.
Aujourd'hui nous vous interpellons pour vous demander comment vous entendez justifier ces destructions de services devant les agents de notre direction sachant qu'il y aura encore cette année 29 nouvelles suppressions d'emplois.

Comment comptez-vous assumer devant les usagers la dégradation du service public qui ne leur est plus rendu de manière satisfaisante ?

Les conditions de travail des agents des Finances Publiques s'en trouvent davantage dégradées pendant que des missions sont abandonnées en catimini voire privatisées comme dans le cadre du Prélèvement à la Source.

Les budgets de fonctionnement diminuent d'année en année et la DGFiP n'a plus les moyens d'exercer ses missions, alors que nos concitoyens, notamment les plus démunis, sont en droit d'attendre autre chose que des services en ligne aussi performants soient-ils.

Dans le même temps, nos carrières sont de moins en moins attractives et nos rémunérations ne sont plus à hauteur ni des efforts demandés ni de la technicité requise.

Monsieur le Président, vous allez nous répondre comme les années précédentes que vous ne pouvez que suivre les directives. Or aujourd'hui les agents attendent de vous que vous soyez de leur côté, que vous vous battiez pour eux, que vous disiez à la Direction générale, que les suppressions de postes et les restructurations doivent être stoppées.
Car Monsieur le président, les agents de la DGFIP en ont vraiment marre d'être exemplaires.

1- Plan emploi 2017 :

Le plan emploi était à l'ordre du jour de ce CTL et nous espérions fortement que le déficit chronique en emplois du département serait enfin comblé suite à nos demandes répétées !
Quelle ne fut pas notre « surprise » de constater que notre direction a porté une fois de plus sa contribution au démantèlement des services avec **29 suppressions d'emplois,** portant à 500 le nombres de suppressions depuis 2009, soit 1/6 des effectifs des Hauts-de-Seine.
Pour la Direction, comme tous les ans, c'est la faute des parlementaires !

2- Création du Service de Publicité Foncière et Enregistrement (SPFE) de Nanterre

Les pôles enregistrements de Nanterre et Neuilly fusionneront avec le SPF de Nanterre 3 à compter du 1er septembre 2017.. .Puis au 1er septembre 2018, le SPF de Nanterre 1 et 2 fusionneront avec la nouvelle structure SPFE.
Or ces services sont déjà en difficultés ce qui engendrera une dégradation accrue des conditions de travail, il y a aussi un risque de polycompétences pour les collègues de cette mega structure, et parallèlement un risque de perte de compétences, car les collègues de Neuilly ne suivront pas en grande majorité, leur mission à Nanterre, cela engendrera donc un besoin très lourd et très long de formation des nouveaux agents. La Direction a précisé qu'à ce stade il n'y aura pas de polyvalences dans les tâches mais cela sera peut-être différent dans quelques années.

3- création du SPFE de Vanves

Le pôle enregistrement d'Issy les Moulineaux fusionnera avec le SPF de Vanves 2 à compter du 1er septembre 2017 puis au cours du 1er semestre 2018 le SPF de Vanves fusionnera avec le SPFE. Là encore les services qui vont fusionner sont en grande difficulté pour ne par dire coulés. Le transfert se ferra donc dans des conditions de travail très tendues d'autant plus qu'il y aura des pertes d'emploi avec cette fusion.

4- Création d'une cellule foncière au SIP de Suresnes

La gestion foncière des locaux d'habitation de Suresnes, Courbevoie, Puteaux, Asnières et Neuilly sera transférée du CDIF de Nanterre vers le SIP de Suresnes. Cette restructuration est, selon la Direction, la finalisation d'un processus engagé depuis plusieurs années pour rapprochement SIP/CDIF. Pour FO, les conséquences seront extrêmement lourdes en termes de pertes de compétences, car beaucoup de collègues ne suivront pas leurs missions et en termes de formation des nouveaux agents, durant une période de révision foncière des valeurs locative.

5- Création d'un Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels (PELP) à Nanterre.

À compter du 1er septembre 2017 la mission dévolue auparavant au CDIF concernant notamment l'évaluation des locaux professionnels, sera transférée vers cette nouvelle structure départementale en pleine période de réforme des valeurs locatives des locaux professionnels. Il y a là encore un fort risque de pertes de compétences et de perte de qualité de travail rendu aux collectivités.

6- Création d'un Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale (PTGC) à Nanterre

Les missions des géomètres des CDIF de Nanterre et Sèvres seront transférées dans un seul service départemental à compter du 1er septembre 2017 tout en conservant « au mieux » le même portefeuille géographique pour les agents.

7- Fermeture de la Trésorerie de Levallois

Du fait de sa taille critique de 6 agents ses missions seront transférées à compter du 1er septembre 2017 à la trésorerie de Courbevoie. Là encore les collègues ne suivront pas leurs missions vers la trésorerie de Courbevoie qui est déjà en grande difficulté. Pour FO, il est regrettable qu'un service de proximité pour les usagers soit une fois de plus fermé.

8- Regroupement du Pôle de (PCRP) de Sèvres et de St Cloud sur Sèvres

Le regroupement de ce Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine se fera sur un même site vers fin 2017. L'installation s'effectuera au rez-de-chaussée du site de Sèvres avec l'accueil du public en plein milieu de ces deux structures... Cela engendrera des problèmes de sécurité indéniables quand les collègues se déplaceront d'une cellule à l'autre... La direction doit revoir une nouvelle fois sa copie.

9- Suppression d'un poste d'IP et redéploiement des vérificateurs de la 2e Brigade de Vérification.

Puisque Bercy demande la suppression d'un chef de brigade, la Direction a fait le choix de la 2e BDV, non pas dans une logique de comparaison des résultats entre brigades mais en fonction de la plus petite taille, soi-disant afin de perturber le moins d'agents possible. Cette brigade nouvellement installée (1er septembre 2015) dans des locaux spécialement rénovés à cet effet est spécialisée dans le contrôle fiscal international. Alors que le contrôle fiscal du département équivaut à celui d'une véritable « petite DIRCOFI », l'annonce de cette suppression donne à tous les collègues du service le sentiment d'un immense gâchis.

VOTE : Unanimité Contre (sur tous les points)

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12ème étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Secrétaires Départementaux Adjoints : Ludovic LETELLIER (SIE Colombes), Yann RABIEGA (Nanterre Mle)

Site départemental :www.fo-dgfip-sd.fr/092/